



World Alliance for Mercury-Free Dentistry
世界无汞牙科联盟
Alianza Mundial por una Odontología Sin Mercurio
التحالف العالمي لطب أسنان خال من الزئبق
Alliance Mondiale pour une Dentisterie Sans Mercure
Всемирный альянс за стоматологию без ртути



ASSOCIATION
Henri Pézérat
Travail • Santé • Environnement



Communiqué de presse (12/12/2016) : L'Europe interdit les amalgames dentaires chez les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes

Réunis en Trilogue, la Commission, le Parlement et le Conseil européens se sont accordés dans la nuit du 06 au 07 novembre pour **protéger les populations identifiées comme les plus vulnérables contre le mercure dentaire**. Ainsi, **à compter du 1er juillet 2018**, il deviendra **interdit** de poser des amalgames dentaires dans la bouche des **enfants de moins de 15 ans**, ainsi que chez **les femmes enceintes et allaitantes**¹.

« Le mercure, qui compose 50 % des amalgames dentaires, est un **perturbateur endocrinien** et un **neurotoxique** extrêmement puissant, explique Marie Grosman, vice-présidente de l'*Alliance mondiale pour une dentisterie sans mercure*. C'était une aberration et un scandale que d'utiliser, au XXI^e siècle, un dispositif médical exposant des **organismes en développement** à un toxique aussi délétère. Cette page sera, heureusement, bientôt tournée. Je regrette en revanche que les instances européennes aient refusé de pousser le raisonnement jusqu'à son terme, comme les invitaient à le faire les députés européens de la commission ENVI qui réclamaient l'interdiction des amalgames pour tous à l'horizon 2022 : **quel bénéfice les autres patients peuvent-ils tirer d'une exposition au mercure** ? Les amalgames sont remplaçables chez les jeunes mères et les enfants... pourquoi ne le seraient-ils pas pour tous ? Pourquoi continuer à exposer une partie de la population à ce redoutable toxique ? »

Il revient désormais à chaque État membre de fixer, d'ici à juillet 2019, sa feuille de route pour diminuer l'usage des amalgames ; sur cette base, la Commission européenne proposera une **stratégie d'élimination du mercure dentaire**, sur le long terme et **si possible d'ici 2030**.

En France, l'Agence du médicament française (ANSM) affirme « sa volonté de **voir réduire de façon importante l'utilisation des amalgames** » : elle recommande ainsi de les réserver « à des situations cliniques particulières pour lesquelles les autres techniques ne peuvent être utilisées ». Dans le même temps, elle assure n'avoir « **pas identifié d'indication de restauration où l'amalgame ne pourrait être remplacé par un autre matériau**² ». Les autorités françaises ont ainsi soutenu, lors des négociations, les amendements demandant l'interdiction des amalgames dentaires à l'horizon 2022, avec pour exceptions « les cas où c'est la seule solution envisageable pour des raisons de santé³ ».

Forte de cette volonté, **espérons que la France saura dessiner un scénario clair et rapide de sortie de l'amalgame, qui puisse servir d'exemple à toute l'Europe !**

Contacts presse :

Marie GROSMAN, **Non Au Mercure & Alliance Mondiale pour une dentisterie sans mercure**,
namd.asso@gmail.com, 06 80 17 10 14

Elisabeth RUFFINENGO, **WECF France**, elisabeth.ruffinengo@wecf.eu, 04 50 83 48 13

¹ <http://europeecologie.eu/Mercure-l-utilisation-des-amalgames-dentaires-sera-restreinte-dans-l-UE>

² ANSM. *Le mercure des amalgames dentaires. Actualisation des données*. Avril 2015, pp. 2 et 18. Souligné par nous.
http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/f5239a084515ff2a9400469016a2922a.pdf

³ http://www.non-au-mercure-dentaire.org/fichiers/mercure_position_france_octobre_2016.pdf, p.1